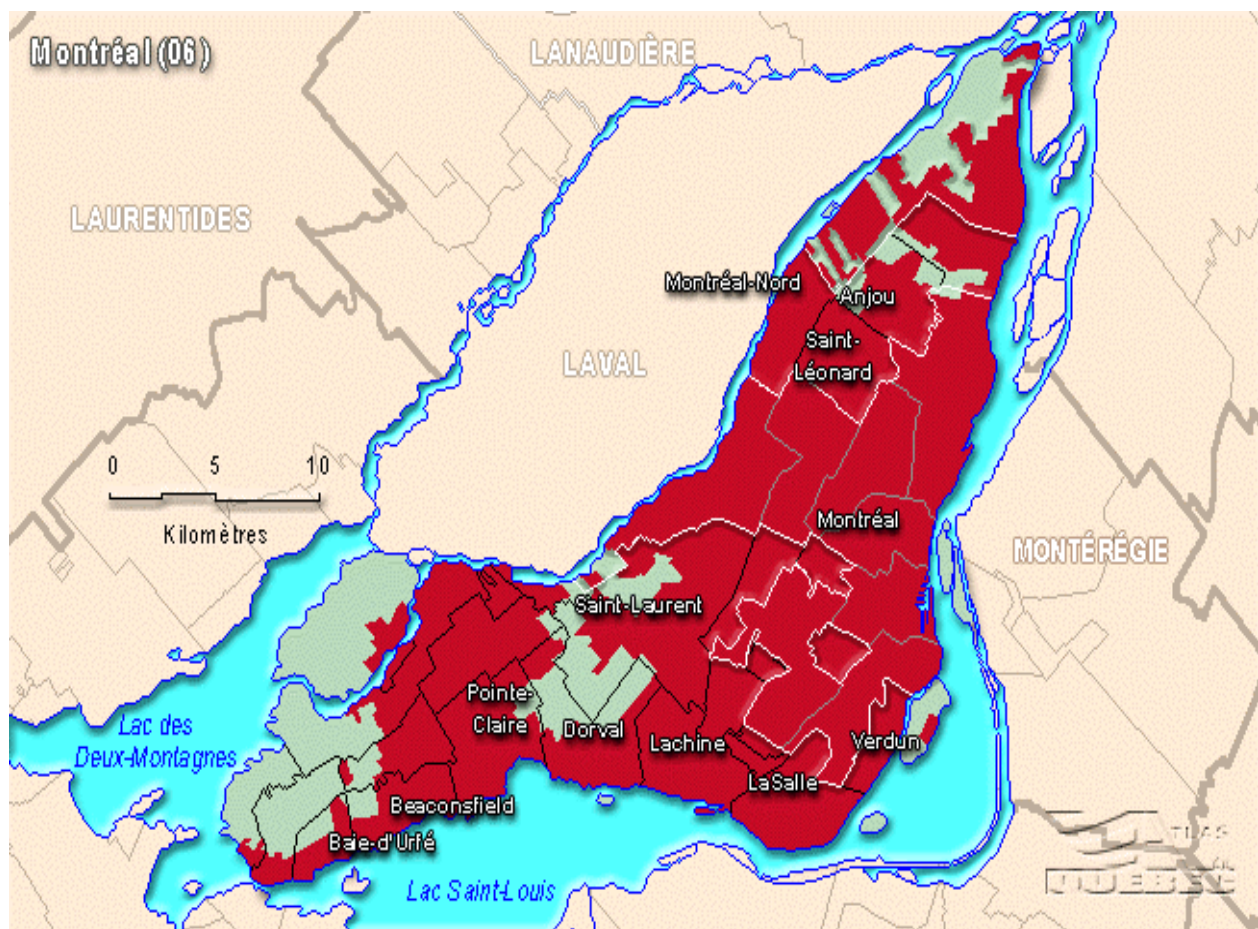


# ***Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine***

***Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec***

## ***MONTRÉAL Région administrative 06***



### ***Carte de Montréal***

Source : Carte tirée du Portrait régional de l'eau, 2000

15 janvier 2003

## TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	1
INTRODUCTION .....	2
<i>Objectifs de la présentation</i> .....	2
<i>Éléments de la présentation</i> .....	2
<i>Limites de la présentation</i> .....	2
<b>1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>4</b>
1.1 TERRITOIRE .....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	4
<b>2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE.....</b>	<b>6</b>
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	6
<i>Rivières</i> .....	6
<i>Lacs</i> .....	6
2.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET DES RIVIÈRES.....	7
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L'EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE.....	12
2.4 QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE.....	13
2.5 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	13
<b>3. DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL.....</b>	<b>14</b>
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE.....	14
3.2 VOLET « ANALYSE » .....	14
3.3 VOLET « CONTRÔLE » .....	15
<b>4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL.....</b>	<b>17</b>
4.1 AGRICULTURE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL .....	17
4.2 ÉLEVAGE PORCIN .....	17
<b>5. PARTICULARITÉS RÉGIONALES .....</b>	<b>18</b>
5.1 MÉCANISME D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATION .....	18
CONCLUSION.....	19

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES.....	4
TABLEAU 1.2	CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL.....	5
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET DE LAVAL.....	6
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION .....	6
TABLEAU 2.3	Liste des stations d'échantillonnage du réseau-rivières sur les cours d'eau des régions de Montréal et de Laval.....	8
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE .....	8

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES)

CARTE 2.1	EMPLACEMENT DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL.....	7
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET LAVAL EN PÉRIODE ESTIVALE .....	9
CARTE 2.3	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE PHOSPHORE DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL .....	10
CARTE 2.4	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE COLIFORMES FÉCAUX DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL.....	10
CARTE 2.5	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE MES DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL.....	11
CARTE 2.6	CONCENTRATIONS CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE NITRATES- NITRITES DES RIVIÈRES DES RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL .....	12

## Contexte

---

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume : à une gestion des fertilisants ferme par ferme; au remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; à moins de contrôle *a priori* pour plus de contrôle *a posteriori*; à un allègement des formalités administratives; à des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère de l'Environnement a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au Ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation délivrés pour le milieu agricole sont disponibles dans le site Internet du Ministère à [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca) .

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur de ces résultats est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

# ***Introduction***

---

## ***Objectifs de la présentation***

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région de Montréal, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

## ***Éléments de la présentation***

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région de Montréal.

## ***Limites de la présentation***

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, entre les travaux d'analyse et de contrôle du personnel de la Direction régionale quant aux installations porcines et à l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

- a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau pour l'ensemble du Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent aussi de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il ne permet pas d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

- b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et il n'est donc pas adapté à la compilation des informations de gestion sur la production animale.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises sur l'ensemble des élevages et, plus particulièrement sur la production porcine, sont celles des deux dernières années. Elles ont fait l'objet d'une compilation manuelle. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion des interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

# 1. **Portrait territorial et socio-économique**

---

## 1.1 **Territoire**

D'une superficie d'environ 500 km<sup>2</sup> la région de Montréal est l'une des moins étendues du Québec. Son territoire correspond à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui regroupe les 28 anciennes municipalités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Elle est bordée par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent incluant le lac Saint-Louis, ainsi que par le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Ses régions limitrophes sont celles de Laval, de Montréal, de Lanaudière et de la Montérégie.

Tableau 1.1 *Caractéristiques territoriales*

<b>Caractéristiques</b>	<b>Données</b>	
Superficie du territoire <sup>1</sup>	504 km <sup>2</sup>	(2002)
Nombre de MRC <sup>2</sup>	1	(2002)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>1</sup>	1	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>3</sup>	7 %	(2002)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>4</sup>	7,5 %	(1997)

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole  
2. Institut de la statistique de Québec  
3. Ministère de l'Environnement (document en cours de rédaction)  
4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La majeure partie du territoire est fortement urbanisée. Cependant, 7,5 % du territoire est agricole. On retrouve des activités agricoles dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue et Pierrefonds–Senneville.

## 1.2 **Population et économie**

Avec une population estimée à plus de 1 837 072 personnes, Montréal est de loin la région la plus peuplée du Québec. Parmi les traits démographiques importants, on note le vieillissement de la population et la part croissante de la population immigrante. Toute la région est urbanisée, mais les secteurs à forte densité de population sont situés dans le centre et l'est de l'île et les moins peuplés dans ce qu'il est convenu d'appeler le « West Island ».

La région de Montréal est la métropole du Québec avec plus du quart de la population québécoise. Elle représente plus de 25 % de l'activité manufacturière québécoise et 37 % des emplois disponibles au Québec.

Une large part des emplois manufacturiers appartient encore aux secteurs traditionnels (textile, vêtement, aliments et boissons, etc.). Au cours des dernières années les activités liées à l'exportation, telles que l'industrie pharmaceutique et l'industrie aérospatiale, ont connu un essor important. Le secteur tertiaire domine l'économie montréalaise, avec plus des trois quarts des emplois de la région. Sous l'effet du développement et la diffusion de nouvelles technologies, plusieurs activités du secteur tertiaire, comme les services aux entreprises, les communications, les finances et les transports, ont connu une hausse de productivité et renforcent le caractère exportateur et international de l'économie montréalaise.

Tableau 1.2 *Caractéristiques socio-économiques de la région de Montréal*

<b>Caractéristiques</b>	<b>Données</b>	
Population totale <sup>1</sup>	1 837 072	(2002)
Nombre d'établissements manufacturiers <sup>1</sup>	3 304	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation <sup>2</sup>	4	(1997)
Taux de chômage <sup>2</sup>	9,9 %	(2002)
Emplois <sup>1</sup> :		
secteur primaire	2 %	(2002)
secteur secondaire	20,4 %	(2002)
secteur tertiaire	79,4 %	(2002)

\* : Incluant certaines activités connexes

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole  
2. Emploi Québec



## 2. Portrait hydrologique

### 2.1 Description générale

#### Rivières

Le suivi de la qualité de l'eau effectué par le ministère de l'Environnement intègre les données portant sur les rivières des régions de Montréal et de Laval, qui se chevauchent à l'intérieur d'un même réseau hydrographique. On trouvera donc les mêmes éléments d'information dans les portraits de chacune de ces régions.

Les principales rivières des régions administratives de Montréal et de Laval sont les rivières des Prairies et des Mille Îles. Ces rivières, ainsi que le lac des Deux Montagnes font en fait partie du réseau hydrographique de la rivière des Outaouais. Bien que certains tributaires de la rivière des Mille Îles, notamment les rivières Mascouche, aux Chiens et du Chêne, soient affectés par les activités agricoles présentes dans leur bassin versant, les rivières des Prairies et des Mille Îles elles-mêmes sont essentiellement influencées par une pollution d'origine urbaine. Le bassin versant de la rivière des Prairies est partagé entre les régions administratives de Montréal et de Laval et, celui de la rivière des Mille Îles, entre les régions de Laval, de Montréal et de Lanaudière. Les caractéristiques hydrologiques de ces deux rivières sont présentées au tableau 2.1.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région de Montréal et de Laval

Rivière	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximal (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimal (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> de mesure	Années observées (nb)	Période observée
des Prairies	1 094	3 680	382	043301	74	1922-1996
des Mille Îles	218	1 390	17,7	043201	35	1961-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

<sup>1</sup> Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

#### Lacs

Le tableau 2.2 présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations.

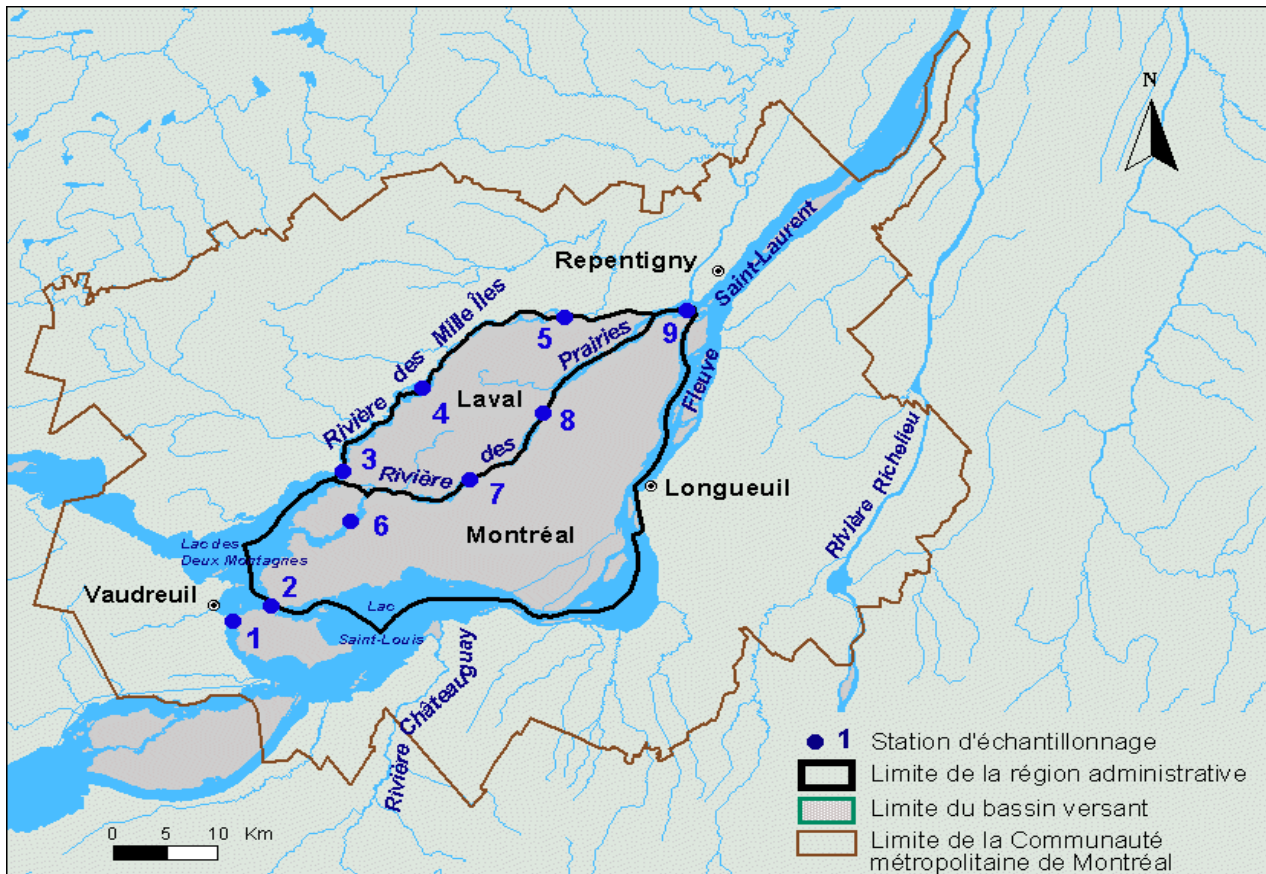
Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation/Utilisation
des Deux Montagnes	149,96	Villégiature, pêche, activités récréo-touristiques, zone urbaine
Saint-Louis	147,11	Villégiature, pêche, activités récréo-touristiques, zone urbaine

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

## 2.2 Qualité de l'eau des lacs et des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières), opéré par le ministère de l'Environnement, permet de suivre la qualité de l'eau à partir des données colligées à neuf stations d'échantillonnage localisées dans les rivières des Prairies et des Mille Îles ainsi que dans la rivière des Outaouais, de part et d'autre de l'île Perrot, (carte 2.1 et tableau 2.3).



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l'eau dans les régions de Montréal et de Laval

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage du Réseau-rivières sur les cours d'eau des régions de Montréal et de Laval

Carte <sup>1</sup>	Station BQMA <sup>2</sup>	Emplacement des stations
1	04310053	Rivière des Outaouais, au pont-route 20 à l'ouest de l'Île Perrot
2	04310054	Rivière des Outaouais, au pont-route 20 à l'est de l'Île Perrot
3	04320021	Rivière des Mille Îles, au barrage du Grand Moulin à Deux-Montagnes
4	04320006	Rivière des Mille Îles, à l'usine de filtration de Sainte-Thérèse
5	04320001	Rivière des Mille Îles, au pont Préfontaine-Prévert à Terrebonne
6	04330011	Rivière des Prairies, au pont de la rue du Pont à l'île Bizard
7	04330006	Rivière des Prairies, au pont Lachapelle (au centre)
8	04330001	Rivière des Prairies, au pont Pie IX (au centre)
9	04330019	Rivière des Prairies, au pont Le Gardeur (au centre)

<sup>1</sup> Numéro de la station sur la carte 2.1

<sup>2</sup> Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassins	Superficie du bassin versant à son embouchure (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a./ha cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale <sup>1</sup> (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> : un réseau d'égouts (%)    une station d'épuration (%)	
des Mille Îles (rive Nord)	N/D	50	0,2	N/D	324 463	72	100
des Mille Îles (île de Laval)	N/D	42	0,1	0	63 566	98	100
des Prairies (île de Laval)	N/D	23	0,18	0	266 827	96,3	96,3 <sup>4</sup>
des Prairies (île de Montréal)	N/D	7	0,02	0	698 369	100	100 <sup>4</sup>

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

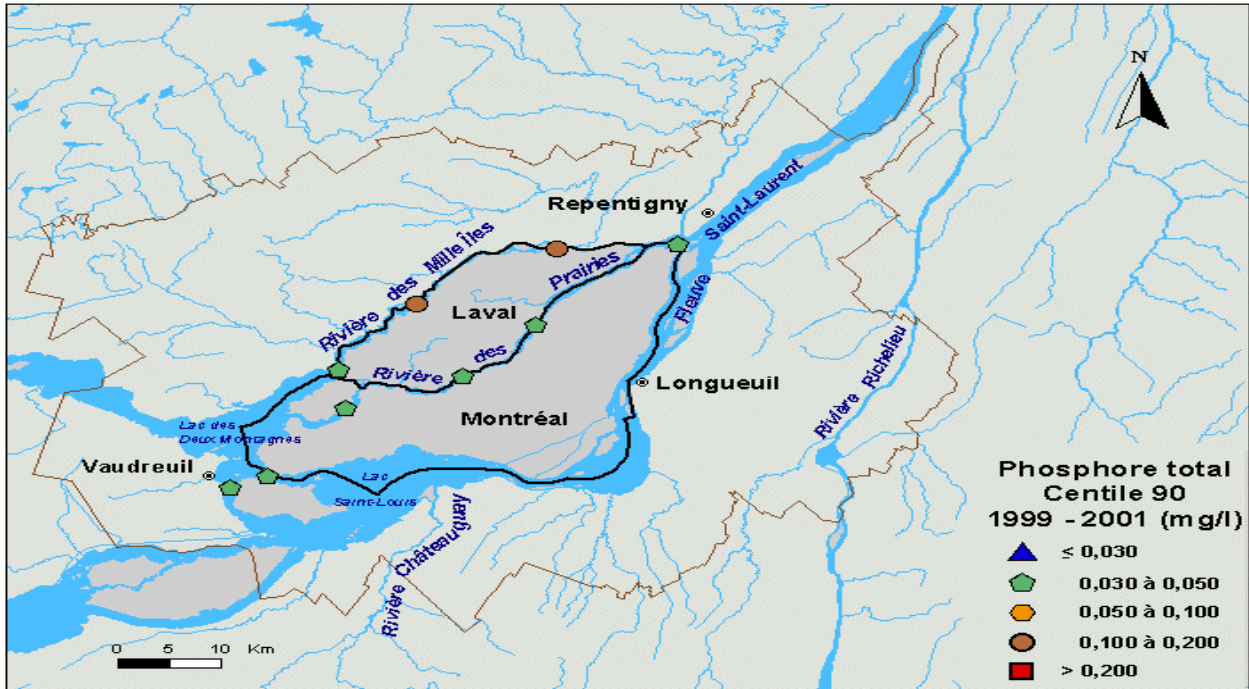
4. Les eaux usées de l'ensemble de la population raccordée à un réseau d'égouts sont acheminées aux stations d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées aux cours d'eau. Toutefois, par temps de pluie, une partie des eaux usées peut déborder dans la rivière des Prairies, tant du côté de Montréal que de celui de Laval.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

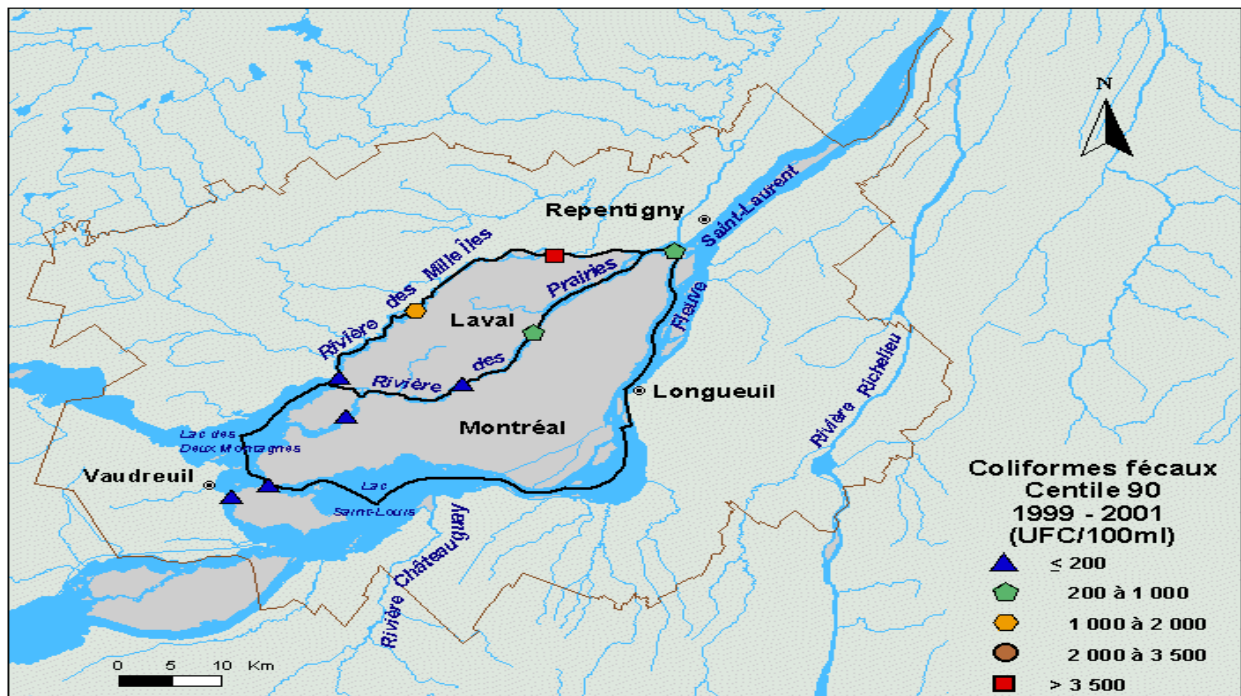
N/D : Non disponible



Les concentrations de phosphore (carte 2.3) et de coliformes fécaux (carte 2.4) sont parfois très élevées dans la rivière des Mille Îles, alors qu'elles sont jugées bonnes ou satisfaisantes dans l'ensemble de la rivière des Prairies et dans la rivière des Outaouais, de part et d'autre de l'île Perrot.

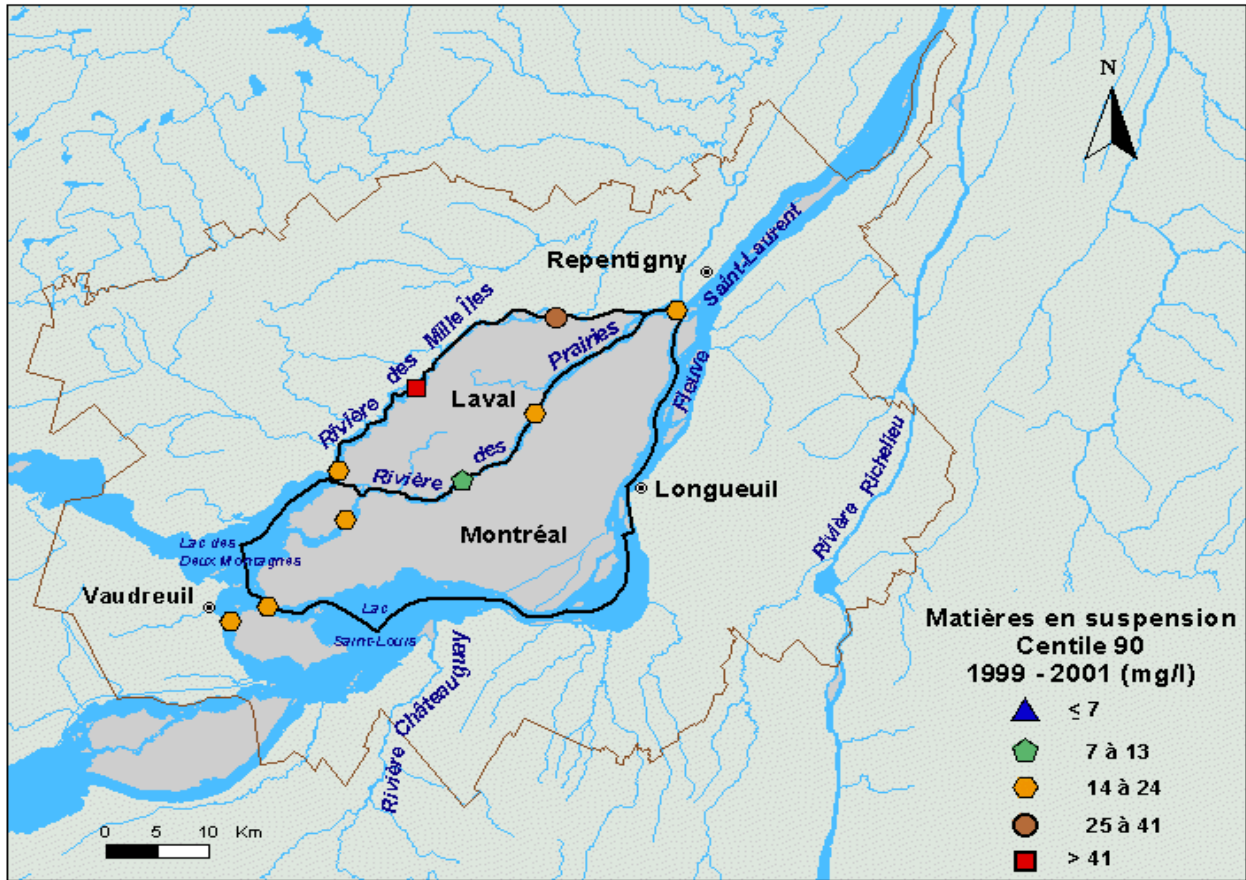


Carte 2.3 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières des régions de Montréal et de Laval



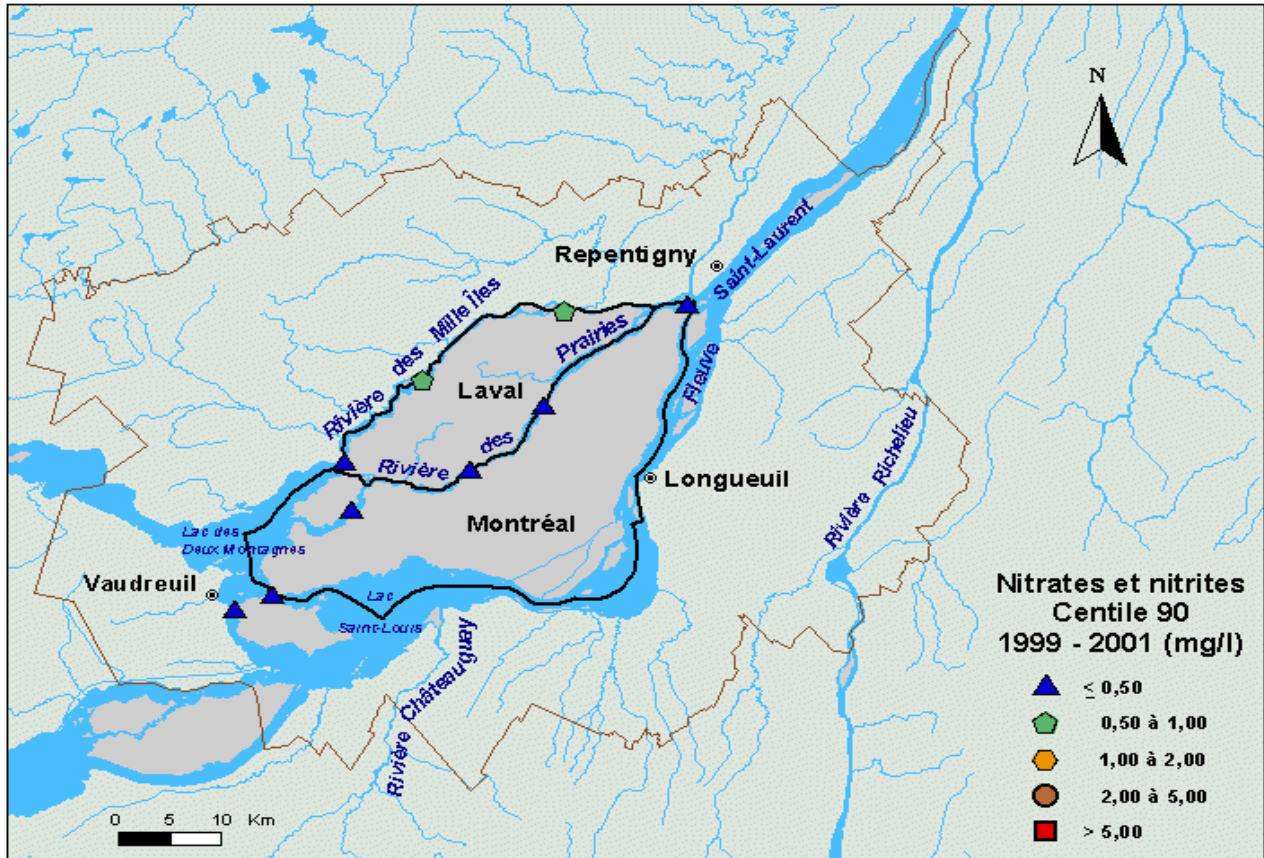
Carte 2.4 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de coliformes fécaux des rivières des régions de Montréal et de Laval

Quant aux matières en suspension (MES), les valeurs du centile 90 (carte 2.5) montrent que les concentrations peuvent atteindre des niveaux très élevés. Les concentrations parfois importantes de MES, couplées aux mesures élevées de phosphore et de coliformes fécaux soulignées précédemment, suggèrent que le ruissellement de surface en milieu urbain et les débordements des réseaux d'égout par temps de pluie contribuent d'une façon importante aux charges rejetées dans la rivière des Mille Îles. Les débits d'étiage ayant été très faibles au cours des derniers étés, les rejets des stations d'épuration ont été très peu dilués et ont contribué à dégrader la qualité de l'eau de la rivière par temps sec.



Carte 2.5 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de MES des rivières des régions de Montréal et de Laval

Les valeurs du centile 90 (carte 2.6) montrent que les concentrations de nitrates-nitrites mesurées correspondent à une bonne qualité d'eau pour l'ensemble de la rivière des Prairies et pour la rivière des Outaouais, à la hauteur de l'île Perrot, et à une qualité d'eau satisfaisante pour la rivière des Mille Îles.



Carte 2.6 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates-nitrites des rivières des régions de Montréal et de Laval

Peu importe la station d'échantillonnage considérée, les concentrations de phosphore et de coliformes fécaux n'ont pas changé d'une façon significative entre 1988 et 1998. Par contre, on observe une légère diminution des matières en suspension dans la rivière des Prairies, à la hauteur du pont Pie IX. Cette diminution est probablement liée à des interventions d'assainissement réalisées dans le secteur municipal (réfection des réseaux d'égouts et diminution de la fréquence des débordements par temps de pluie).

### 2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir de stations de mesure installées sur le cours principal des rivières et, dans certains cas, sur certains de leurs tributaires. Bien que certaines stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière comme la production porcine.

Dans la région de Montréal l'exploitation porcine est marginale et dans la région de Laval elle est inexistante. Les activités agricoles y sont peu importantes en comparaison avec les autres régions du Québec. Les rivières des Prairies et des Mille Îles sont essentiellement influencées par une pollution d'origine urbaine. Par contre, certains petits affluents de la rivière des Mille Îles, qui coulent dans les régions administratives des Laurentides et de Lanaudière, sont probablement affectés par les activités agricoles présentes dans leur bassin versant et peuvent influencer localement la qualité de l'eau de la rivière des Mille Îles.

## **2.4 Qualité de l'eau souterraine**

La population du territoire de la Ville de Montréal est alimentée à 99,9 % en eau potable par de l'eau de surface. L'eau souterraine n'est utilisée, pour l'alimentation en eau potable, que par une très faible proportion de la population. Un petit réseau d'aqueduc privé dessert environ 375 personnes dans un parc à maisons mobiles à L'Île Bizard et quelques résidences sont dotées de puits individuels. D'autres habitations sont également alimentées en eau souterraine à Senneville.

Près de 150 puits sont enregistrés pour le territoire dans le système d'informations hydrogéologiques du ministère de l'Environnement. La majorité de ces puits servent ou ont déjà servi à l'alimentation de certaines industries, qui les utilisent aussi comme eau de refroidissement. À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi environ 600 le nombre total de puits dispersés dans la région de Montréal.

De nombreux terrains contaminés ont été répertoriés sur le territoire de la Ville. Il s'agit généralement d'anciennes zones industrielles désaffectées, des stations-service fermées, d'anciens lieux d'élimination de déchets ou des sites industriels actifs.

L'influence de ces sols contaminés sur l'eau souterraine n'a généralement pas de conséquences graves, compte tenu de l'usage restreint de cette eau. Toutefois, dans certains cas, il a été nécessaire d'intervenir pour empêcher l'infiltration de produits pétroliers dans les réseaux d'égouts municipaux ou pour capter des contaminants avant qu'ils ne s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent.

## **2.5 Références des publications les plus récentes**

HÉBERT, S., 1993. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 - 1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, QEN/QE-81/1, Envirodoq EN930002, 98 p., 6 annexes.



## **3. Direction régionale de Montréal**

---

### **3.1 Rôle de la Direction régionale**

La Direction régionale de Montréal a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

#### ***Évolution des effectifs***

La Direction régionale de Montréal compte 54 effectifs permanents. Les dossiers agricoles sont traités par un seul professionnel qui analyse également les dossiers agricoles de la Direction régionale de Laval.

### **3.2 Volet « analyse »**

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Le Règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels concernant la conformité des travaux. La quantité de P<sub>O</sub><sub>5</sub> contenus dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au Ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions de contrôle.

Dans le cadre du traitement des projets nécessitant la délivrance d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets concernant des lieux d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Les avis de projet ne sont pas analysés par le Ministère mais font plutôt l'objet d'une vérification administrative. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du Ministère.

Dans la région de Montréal, il n'y a qu'un seul certificat d'autorisation qui a été délivré pour l'élevage de porcs. Cet élevage est géré par le Campus Macdonald de l'Université McGill.

### **3.3 Volet « contrôle »**

Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage :

- Lors de plaintes écrites ou verbales;
- Lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés (inspections de conformité);
- Lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle.

La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, la localisation et l'état des bâtiments, le mode de gestion des fumiers et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage.

Les plaintes à caractère environnemental transmises à la Direction régionale sont traitées dès réception. Des contrôles de la qualité de l'eau et des odeurs sont toujours réalisés lorsqu'il y a des plaintes liées à l'épandage des fumiers et lisiers. Les contrôles portent notamment sur le respect des distances séparatrices des cours d'eau, des lacs et des puits ainsi que sur l'obligation de détenir un PAEF. La Direction régionale n'a reçu aucune plainte concernant les odeurs émanant des exploitations d'élevage au cours des dernières années. En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Depuis 1997, la Direction régionale de Montréal a traité deux plaintes liées au milieu agricole, qui ne concernaient pas la seule exploitation porcine. La Direction régionale a également réalisé cinq inspections liées au secteur agricole, trois concernaient la production porcine. Les deux seuls avis d'infraction qui ont été émis dans le domaine agricole n'étaient pas liés à celle-ci.

## **4. Portrait agricole régional**

---

### **4.1 Agriculture dans la région de Montréal**

Montréal compte près d'une douzaine d'établissements agricoles. Mis à part le Campus Macdonald, les autres établissements sont de plus petites tailles et sont surtout spécialisés dans la production maraîchère, en serre ou en champ, situés principalement dans les secteurs Pierrefonds et L'Île Bizard. De plus, on retrouve à Montréal quelques fermettes chevalines qui ne sont pas suffisamment importantes pour qu'un acte statutaire leur soit émis.

Montréal n'est pas une zone d'activités limitées (ZAL) selon le REA. Les ZAL désignent des municipalités qui ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des dépôts maximums de phosphore.

### **4.2 Élevage porcin**

Le seul élevage porcin important de la région de Montréal est celui du Campus Macdonald de l'Université McGill pour lequel un certificat d'autorisation a été délivré en 1992. Cet élevage produit un peu plus de 3 200 kg de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> annuellement. Une autre exploitation, la Ferme écologique de Cap Saint-Jacques, fait l'élevage de quelques porcs.

## **5. Particularités régionales**

---

### **5.1 Mécanisme d'échanges et de collaboration**

La Direction régionale entretient des liens d'échange et de collaboration avec la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin d'harmoniser les actions respectives dans le domaine agricole, ainsi qu'avec la Table de concertation agroalimentaire de Laval, le Campus Macdonald et le Club agroenvironnemental « Fermes en ville ».

La Direction régionale siège au conseil d'administration de la Table de concertation agroalimentaire de Laval et fait partie du comité aviseur du Club agroenvironnemental « Fermes en ville ». Créé en 2002, ce club regroupe les intervenants des régions de Montréal et de Laval et son mandat est de susciter, chez les producteurs, de meilleures pratiques environnementales.

## ***Conclusion***

---

Montréal est la région la plus peuplée du Québec où près de 80 % des emplois sont dans le secteur tertiaire. Les quelques exploitations agricoles de Montréal se concentrent dans la partie ouest de l'île. La principale se retrouve sur le Campus Macdonald de l'Université McGill dans le secteur Sainte-Anne-de-Bellevue et comprend une porcherie, une étable et un poulailler. Les autres établissements sont de plus petite taille et surtout spécialisés dans la production maraîchère, en serre ou en champ.

Depuis 1992, date d'émission du certificat d'autorisation du Campus Macdonald, cette institution n'a pas fait de demande pour augmenter le nombre de porcs de son élevage.

L'agriculture étant marginale dans la région, les problèmes de contamination d'eaux de surface et d'eaux souterraines découlent d'autres problématiques que l'agriculture.